

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Val-Alain, tenue à l'heure et au lieu des séances ce **26 février 2018** à 19h30.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pauline Dubois
Siège #2 - Manon Olivier
Siège #3 - André Samson
Siège #4 - Marie-Ève Marcotte-Bussièrè
Siège #5 - Isabelle Laroche
Siège #6 - Alexandre Thomassin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, M. Daniel Turcotte.
Monsieur Jean-François Bienvenue, directeur général et secrétaire-trésorier assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis de la séance extraordinaire, le maire déclare la séance ouverte.

2018-02-040 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - SUJETS À DISCUTER
 - 3.1 - PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT POUR LA TAXATION 2018
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Isabelle Laroche, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

ADOPTÉE

3 - SUJETS À DISCUTER

2018-02-041 3.1 - PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT POUR LA TAXATION 2018

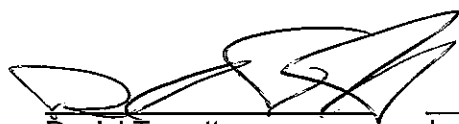
4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-02-042 5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Pauline Dubois, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE

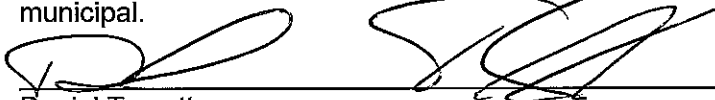
Fermeture à 19.43 hrs



Daniel Turcotte
Maire

Jean-François Bienvenue
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Daniel Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned above a solid horizontal line.

Daniel Turcotte
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Val-Alain, tenue à l'heure et au lieux des séances ce **26 février 2018** à 19h30.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pauline Dubois
Siège #2 - Manon Olivier
Siège #3 - André Samson
Siège #4 - Marie-Ève Marcotte-Bussière
Siège #5 - Isabelle Laroche
Siège #6 - Alexandre Thomassin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, M. Daniel Turcotte.
Monsieur Jean-François Bienvenue, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis de la séance extraordinaire, le maire déclare la séance ouverte.

2 - LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Cette séance est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice 2018 de cette municipalité.

2018-02-038 3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Cette séance extraordinaire étant convoquée exclusivement aux fins de présentation et d'adoption du budget 2018 et du plan triennal d'immobilisations 2018-2019-2020, les membres du conseil procéderont en conséquence.

Il est proposé par Alexandre Thomassin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

ADOPTÉE

2018-02-039 4 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2018 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Attendu la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2018 de même que du programme triennal d'immobilisations pour les années 2018-2019-2020, ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès verbal, sous la cote # 1;

Attendu qu'avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal;

En conséquence,

Il est proposé par Manon Olivier, et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Val-Alain;

Adopte le budget de l'exercice financiers de 2018 prévoyant;

- Des revenus de 1 831 112 \$
- Des dépenses de 1 317 935 \$
- Un excédent d'opération avant conciliation à des fins fiscales de 513 177 \$
- Les affectations financières suivantes
 - 304 000 \$ au remboursement de la dette à long terme

- o 209 177 \$ aux dépenses d'immobilisation de l'exercice 2018

Adopte le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers de 2018-2019-2020

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par André Samson, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

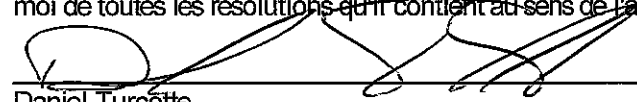
ADOPTÉE

Fermeture à 19.40 hrs


Daniel Turcotte
Maire


Jean-François Bienvenue
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Daniel Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Daniel Turcotte
Maire